

## **Études complémentaires du centre-ville - Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs**

**M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur :** Créateur d'emplois et de richesses, nécessaire à la qualité de vie, le commerce contribue au maintien du lien social, participe à la convivialité, renforce la sécurité et anime le cadre de vie tant en milieu urbain qu'en zone rurale.

Ouvrer pour une meilleure organisation de son développement sur son territoire est un véritable choix de société.

L'arrivée en force de la grande distribution en périphérie des villes a bouleversé les équilibres urbains au cours des quarante dernières années et affaibli le rôle économique et sociétal joué par le commerce de proximité et particulièrement le commerce de centre-ville semble fragilisé.

La Ville de Besançon consciente de ces difficultés a lancé d'importantes opérations de restructuration et d'accès à son centre ancien.

Il s'agit d'opérations terminées (Marché Beaux-Arts), en cours (Place de la Révolution), en projet (Pasteur) ou en devenir potentiel (anciens cinémas).

Ces opérations d'urbanisme ont des conséquences sur les activités commerciales, et les activités économiques en général, éléments qui doivent être confrontés avec la réalité économique globale.

Le Schéma d'Orientation Commerciale et Artisanale dont les études préalables sont lancées apportera une vision quantitative et qualitative du commerce de la région bisontine.

Afin de pouvoir appréhender le plus finement possible la problématique du centre-ville et de ces activités commerciales, il convient de disposer d'éléments d'appréciation plus fins et plus précis.

**La Ville souhaitant développer son centre ancien, elle doit se doter des moyens nécessaires pour conforter cette notion de centralité.**

Certains déséquilibres semblent apparents entre les secteurs du centre-ville, l'activité paraissant se polariser dans le secteur du début de la rue piétonne, au détriment de fortes potentialités insuffisamment connues ou exploitées.

La Ville de Besançon doit identifier ces déséquilibres afin de conforter la stratégie de développement harmonieux de son centre ancien.

La présente délibération porte sur une première étude :

**- Analyse du tissu commercial et des services :** forces, manques, spécificités (suréquipement éventuel),

**En lien avec cette étude et ses conclusions, 3 nouvelles réflexions ou études devront être conduites en 2005 :**

- *Approche touristique et culturelle* en développant des circuits commerciaux thématiques,
- *Approche du potentiel immobilier et foncier*
- *Mise en adéquation* avec les projets urbains (circulation, stationnement, traitement des espaces publics).

Il s'agit de connaître la structure du commerce du centre-ville et de permettre de quantifier l'état de l'offre actuelle et ses évolutions, dans un relevé exhaustif permettant de cartographier les activités et les situations différenciées.

La Ville affiche ainsi sa volonté de mettre en place des outils permettant d'assurer un développement harmonieux de l'activité commerciale et artisanale et d'engager des actions.

L'équilibre est à trouver entre :

- les différentes formes de commerce et des services,
- les différentes échelles du territoire (définition de secteur d'attraction).

La prospective est à développer sur :

- les autres formes de commerce,
- le commerce équitable local,
- la place de l'artisanat.

Les études à mener devront permettre de disposer d'un relevé exhaustif des commerces et services sur le périmètre du centre ancien (Boucle et Battant), par type d'activités, de profil de commerces et de services.

Seront observées :

\* les unités commerciales et artisanales exerçant une activité de commerce ou de service s'adressant aux particuliers et disposant d'un espace de vente.

La première étape de la démarche sera l'observation du tissu commercial au travers de l'étude de l'offre et de l'étude de la demande. Il s'agira de disposer des meilleures bases possibles de connaissance du tissu commercial du centre ancien.

La seconde étape concernera l'étude de la demande en cherchant à dégager des indicateurs plutôt qualitatifs.

S'agissant d'études complémentaires à la mise en place du Schéma d'Orientation Commerciale et Artisanale (SOCA) conduit en partenariat avec la CCID, et s'appuyant sur les informations contenues dans les études préparatoires, et sur les compétences reconnues de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, il est proposé que ces études soient réalisées par cette chambre consulaire.

Ces études seront conduites dans le cadre d'un groupe de pilotage, composé de la Ville de Besançon et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, lequel s'appuiera sur un comité technique chargé de mettre en oeuvre les orientations préconisées.

La Ville de Besançon, quant à elle, sera amenée à fournir un certain nombre de prestations notamment techniques et cartographiques.

Le coût total de ces études est de 58 000 € qu'il est proposé de répartir par moitié entre les partenaires ; aussi, il est proposé qu'une subvention de 29 000 € soit versée à la CCID.

Une convention entre les parties sera signée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en décider et :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la CCID ainsi que tous les actes y afférents,

- de verser une subvention de 29 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, suivant les modalités de la convention à venir, à prélever sur le compte 65.94.65738 après transfert de la même somme du compte 011.90.617 code service 30200.

«**Mme Françoise BRANGET** : Je voudrais intervenir sur ce point-là même si beaucoup de choses ont été dites jusqu'à maintenant. Je suis satisfaite que vous ayez accepté d'accéder à ma demande d'audit de la situation des commerçants du centre-ville que je vous avais faite le 24 juin dernier. C'est une initiative importante qu'il faut saluer. Les commerçants sont en grande difficulté pour un certain nombre de raisons, c'est quand même leur outil de travail qui est en jeu et pour eux, enfin, c'est la reconnaissance de la prise en compte des difficultés, et en dehors de toute polémique comme c'était le cas à plusieurs reprises sur fond de lutte des classes, je voudrais dire que c'est une excellente initiative, merci.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. J'ajouterai simplement que votre demande a rejoint le travail que depuis le mois d'avril ou mai dernier, les services de Jacques MARIOT effectuent avec la Chambre de Commerce mais on ne va pas se battre pour savoir qui a tiré le premier, Jacques MARIOT travaille depuis le mois de mai, vous avez fait la demande peut-être un peu plus tard mais ça va dans le même sens, donc s'il y a un point d'accord ce soir, on va gagner du temps. Mais les commerçants ici à Besançon ne sont pas abandonnés ni par les uns, ni par les autres, et je l'ai dit, on travaille bien avec eux. Donc si nous pouvions plus souvent aller dans le même sens, ce serait bien et on gagnerait du temps.

**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, vous pouvez profiter de cette belle unanimité pour permettre à la minorité d'être représentée à l'Office de Commerce puisque j'ai vu, c'est le point suivant, qu'il y avait le Maire et 4 représentants et qu'ils étaient tous de la majorité.

**M. LE MAIRE** : J'ai peur que l'unanimité n'aille pas jusque-là mon Cher Ami.

**M. Pascal BONNET** : C'est dommage !

**M. LE MAIRE** : C'est dommage mais c'est ainsi ! Mais c'était bien vu !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 28 décembre 2004.*